

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2019_168

OBJET :

COMMISSION N°2

ENVIRONNEMENT

*Signature d'une
convention pour la
plantation d'haies
bocagères*

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération
2019_157 à la 2019_161

Titulaires présents : 35

Suppléants présents : 2

Procurations : 7

Nombre de votants : 44

A partir de la délibération
2019_162

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 47

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à WAHAGNIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 16 septembre 2019, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT (à partir de la 2019_162), M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Ludovic ROHART (à partir de la 2019_162), M. Frédéric SCZYMCAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER
Madame Sandrine PESSE, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Bernard ROGER, procuration à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. Frédéric SCZYMCAK
M. Didier WIBAUX, procuration à M. Thierry LAZARO

Absents excusés :

M. Jean DELATTRE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 septembre 2019

Délibération CC_2019_168

COMMISSION N°2

Validation du projet d'aides à la plantation des haies bocagères et signature d'une convention pour la plantation d'haies bocagères

Le Conseil Communautaire,

Considérant que dans le cadre du projet trame verte – trame bleue, et de la lutte contre les inondations, il est envisagé de favoriser la plantation de haies bocagères.

Considérant qu'un appel à projet va être lancé auprès des propriétaires et des agriculteurs.

Considérant que par ce projet, la CCPC finance l'achat des végétaux, et leur plantation. Cette dernière sera effectuée par l'atelier d'insertion.

Considérant que ces haies doivent avoir un intérêt en faveur de la biodiversité et des corridors boisés.

Considérant qu'une convention avec les propriétaires et avec les exploitants organisera la mise en œuvre de ces plantations, c'est-à-dire la mise à disposition gratuite de l'assiette foncière nécessaire à la plantation des haies. Il s'agira d'implantation d'espèces locales qui doivent arriver à floraison afin d'offrir gîte et couverts aux espèces de biodiversité locale.

Considérant qu'il est précisé que ce dispositif n'entre pas dans les dispositifs existants actuellement.

- Les dispositifs actuels de la Région concernent :
 - o Pour NECH (Nature en Chemin), le foncier public intégrant les chemins ruraux
 - o Pour le dispositif d'aide au boisement et à la création des surfaces boisées, les surfaces boisées sont concernées, et pas l'implantation de haies en linéaire.
 - o Le dispositif Trame verte et bleue permettant l'octroi de fonds FEDER concerne les collectivités locales et impose, pour les haies, un minimum de 1m de large.
- Les dispositifs du département et sollicitant des fonds FEDER concernent en priorité les groupements de communes.
- La Fédération régionale des chasseurs des Hauts de France propose des kits « haies » dans le cadre de l'opération « Plantons des haies en Hauts de France ».

Considérant que le dispositif proposé par la CCPC concerne la plantation des haies bocagères en linéaire à destination des propriétaires, et des exploitants.

Vu le projet de convention.

Où l'exposé de son Président,

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS)

- De valider la convention avec les propriétaires et/ou exploitants concernant la plantation des haies bocagères, et à autoriser son Président à les signer.
- D'autoriser son Président à signer les conventions pour la plantation des haies bocagères ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président
Jean-Luc DETAVERNIER

